

Reçus-collés : tout reste à faire

MÉDECINE Comment les facultés vont accompagner ces inscrits de dernière minute

Il y a deux semaines, c'était quasi inespéré... mais une décision du Conseil d'État du 25 octobre dernier avait suscité bien des espoirs. Au final, le 6 novembre, le ministre Marcourt a autorisé tous les reçus-collés de médecine et dentisterie à s'inscrire en deuxième année.

On parle bien ici des étudiants qui ont entamé une première année en septembre 2016, qui ont réussi cette première année avec au minimum 45 crédits sur 60 mais qui n'ont pas été classés en ordre utile au concours de juin 2017. Par-dessus le marché, ils ont échoué – parfois pour un détail – à l'examen d'entrée de septembre. On compte 209 jeunes dans cette situation, 186 candidats médecins et 23 dentistes. Pour mémoire, si le Conseil d'État a autorisé sept d'entre eux à s'inscrire (provisoirement) en deuxième année, c'est parce que le gouvernement fédéral n'a pas publié dans les temps les quotas de numéros qui pourront leur être distribués en 2022.

La surprise passée – lundi, certains étaient submergés par l'émotion à l'annonce de la nouvelle – deux questions restent entières alors que le quadrimestre est largement entamé : quelles

mesures prennent les facultés pour les accueillir et quelles sont leurs chances de réussite de cette année ?

« Ce ne sera pas simple »

Dans les facultés on ne cache pas sa préoccupation. D'abord parce que ces jeunes devront nécessairement voir une partie de la matière par eux-mêmes sans avoir pu assister aux cours. Ensuite parce qu'un certain nombre d'entre eux se présente avec un reliquat de première année à valider : jusqu'à 15 crédits, soit le quart d'une année difficile qui s'ajoute à une autre année difficile.

Confirmation à l'UCL avec le doyen Dominique Vanpee : « Nous sommes déjà bien avancés dans l'année académique, ce ne sera donc pas simple, surtout si l'arriéré de première est important ». Cela étant, l'objectif de l'université est bel et bien de leur donner un maximum de chance : « Nous allons travailler sur deux niveaux. D'abord via un assouplissement dans l'accès aux travaux pratiques réalisés durant les premières semaines tout en assumant ceux qui sont à venir. Ensuite, nous allons mobiliser nos services d'accompagnement, travailler avec nos conseillers péda-

gogiques pour améliorer leur méthode d'apprentissage ».

Même son de cloche à l'UMons qui compte à elle seule 74 reçus-collés en médecine sur les 186 recensés. Avec une nuance toutefois : « La plupart d'entre eux s'étaient inscrits en sciences biomédicales dans l'attente d'une éventuelle décision favorable à leur égard. En choisissant leurs cours de manière optimale, ils ont pu suivre environ 70 % de cours communs aux deux cursus. Le problème est donc limité, dit le doyen Alexandre Legrand. Pour les travaux pratiques, nous avons dès l'annonce du Conseil d'État, recréé des groupes dans de nouvelles tranches horaires pour leur permettre de commencer à rattraper le retard. Cela reste cependant difficile pour un sixième des étudiants reçus-collés qui avaient, eux, choisi un autre parcours d'études. »

Le tout sans omettre un élément essentiel : la décision du Conseil d'État, et par mimétisme celle du ministre, traite d'une autorisation « provisoire » d'inscription en seconde année. Une décision qui devra impérativement être confirmée dans les prochaines semaines par la Cour constitutionnelle. ■

ERIC BURGRAFF